

Règlement Cross de Saint Pancrace

Suze

Article 1 : organisation

Le comité des fêtes de Suze organise le cross de Saint PANCRACE, le dimanche 26 février 2023.

Article 2 : catégories et distances

Deux courses sont au programme (6 km et 12 km), ouvertes aux femmes et hommes majeurs, licenciés ou non, des catégories masters, vétérans, espoirs, séniors et juniors.

Article 3 : parcours

Les deux courses ont un départ commun, empruntent une partie de tronçon identique en début de parcours, puis le parcours de 12 km poursuit son tracé sur une boucle complémentaire. L'arrivée des deux parcours se trouve au même endroit.

Article 4 : départ

Le départ de la course est prévu chemin des Barrys au Vieux village de Suze. Il est fixé à 10 h le dimanche 26 février 2023.

Article 5 : arrivée

L'arrivée de la course, tant pour le parcours de 6 km que du parcours de 12 km est fixée chemin des Barrys, au vieux village de Suze.

Article 6 : engagements

Les athlètes peuvent s'inscrire en ligne sur le site [chronosphere.com](https://www.chronosphere.com) avant le 25 février 2023. Ils pourront également s'inscrire sur place le jour même entre 8h30 et 9h30. Un certificat médical de moins d'un an pour la course à pied y compris en compétition sera obligatoire pour les non-licenciés.

Article 7 : droits d'inscription

Pour l'inscription en ligne, le droit d'inscription est fixé à 6 € pour les parcours de 6 km et 12 € pour le 12 km. Pour l'inscription sur place le 26 février, le tarif est de 10 € pour le parcours de 6 km et de 15 € pour le parcours du 12 km.

Article 8 : parking obligatoire

Le parking pour les sportifs et spectateurs est organisé au pied du vieux village.

Article 9 : remise des récompenses

Elle aura lieu dès l'arrivée du dernier coureur prévu vers 11h30.

Article 10 : couverture médicale

Elle sera assurée par l'union des Sapeurs Pompiers de la Drôme.